



Demande d'autorisation exceptionnelle cantonale pour constituer une collection ou pour d'autres justes motifs visés à l'art. 28c, al. 2, LArm en vue d'acquérir une arme à feu, un élément essentiel, un composant spécialement conçu ou un accessoire d'arme interdit (art. 5, al. 1, let. a, b, c, d, e, art. 5, al. 2, let. d et art. 28b, al. 2, LArm)

Données personnelles :

Nom : _____ Nom de célibataire : _____

Prénom(s) : _____ Date de naissance : _____

Numéro AVS: _____

Lieu(x) d'origine / Nationalité : _____ Canton : _____

Pour les ressortissants étrangers, livret pour étrangers : B C Autre : _____

Adresse : _____

NPA : _____ Localité : _____ Canton : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____ Bureau : _____

Adresse e-mail : _____

Adresse(s) des deux dernières années : _____

Procédures pénales en cours :

Une procédure pénale à votre encontre est-elle en cours ? Oui Non

Si oui, pour quels motifs ? _____

Motif de l'acquisition : _____

Désignation du type et de la catégorie d'arme :

Merci de cocher le type / la catégorie d'arme adéquat (plusieurs désignations possibles pour chaque type d'arme)

<input type="checkbox"/>	Arme à feu automatique ou élément essentiel ou composant spécialement conçu de cette arme (art. 5, al. 1, let. a, LArm)
<input type="checkbox"/>	Lanceur militaire de munitions, de projectiles et de missiles à effet explosif ou élément essentiel ou composant spécialement conçu de cette arme (art. 5, al. 1, let. a, LArm)
<input type="checkbox"/>	Arme à feu automatique d'ordonnance transformée en arme à feu semi-automatique ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm)
<input type="checkbox"/>	Autre arme à feu automatique transformée en arme à feu semi-automatique ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm)
<input type="checkbox"/>	Arme à feu semi-automatique à percussion centrale (art. 5, al. 1, let. c, LArm)
<input type="checkbox"/>	1. Arme à feu de poing équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 20 cartouches) ¹
<input type="checkbox"/>	2. Arme à feu à épauler équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 10 cartouches) ¹
<input type="checkbox"/>	Arme à feu à épauler semi-automatique pouvant être raccourcie à moins de 60 cm à l'aide de sa crosse pliable ou télescopique ou sans autre moyen, sans qu'elle perde sa fonctionnalité (art. 5, al. 1, let. d, LArm)

¹ "Équipée": conservation ou transport de l'arme et du chargeur ensemble ainsi que placement du chargeur dans l'arme

<input type="checkbox"/>	Arme à feu imitant un objet d'usage courant ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. e, LArm)
<input type="checkbox"/>	Lance-grenades conçu pour servir de dispositif d'appoint à une arme à feu (art. 5, al. 1, let. f, LArm)
<input type="checkbox"/>	Accessoire d'arme (art. 5, al. 2, let. d, LArm)

Données détaillées si connues :

Fabricant / Marque	
Désignation du modèle	
Calibre	
Numéro(s) de l'arme	
Remarques	

Pièces à joindre à la présente demande :

- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
- Le cas échéant, attestation officielle au sens de l'art. 9c OArm
- Preuve que toutes les dispositions appropriées pour assurer la conservation ont été prises
- Liste actuelle visée à l'art. 28e, al. 2, LArm

Je confirme avoir fourni des informations véridiques et :

- ne pas être protégé/e par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'incapacité;
- ne pas souffrir d'une maladie telle qu'une dépendance aux stupéfiants, à l'alcool ou aux médicaments pouvant entraîner un risque élevé lors de la manipulation d'armes.

J'autorise les autorités compétentes à vérifier les informations fournies, notamment auprès de la police, des autorités pénales, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, des autorités d'assistance et des autorités administratives.

Lieu, date : _____

Signature :

À remettre à l'office cantonal des armes compétent

Adresses disponibles sur:

<https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/waffen/waffenerwerb.html>



ETAT DE FRIBOURG

STAAT FREIBURG

Police cantonale Fribourg

Commandement, Armes pyrotechnie & explosifs

Case postale, 1701 Fribourg

Preuve que toutes les dispositions appropriées pour assurer la conservation ont été prises

Concept de sécurité pour les collectionneurs d'armes à feu interdites

Données personnelles :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Vivent dans le même ménage / ont accès au ménage :

Personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans	Oui	Non
Personnes sous curatelle de portée générale	Oui	Non
Personnes représentées partiellement par un carateur/trice	Oui	Non
Personnes qui pourraient être dangereuses pour elles-mêmes et/ou pour des tiers	Oui	Non
Personnes ayant un comportement violent ou dangereux pour la collectivité	Oui	Non
Personnes ayant commis des délits	Oui	Non
Personnes dont la maladie physique ou psychique présente un risque dans le maniement des armes.	Oui	Non
Personnes originaires d'États faisant l'objet d'une interdiction (art. 12 OArm)	Oui	Non
Personnes à qui l'acquisition d'armes a été refusée ou dont les armes ont été confisquées	Oui	Non
Personnes qui, pour d'autres raisons, présentent un risque dans le maniement des armes	Oui	Non

Obligations de conservation en toute sécurité pour les collectionneurs (art. 13g OArm)

Les armes à feu automatiques et semi-automatiques au sens de l'art. 5, al. 1, LArm doivent être conservées dans un local ou contenant résistant à l'effraction (p. ex. armoire en bois massif pouvant être fermée à clé, abri antiaérien pouvant être fermé à clé, armoire en acier, coffre-fort, etc.)

La culasse doit être conservée séparément de l'arme (art. 47 OArm). Pour les armes à feu semi-automatiques interdites, il est permis de stocker l'arme entière dans un local ou contenant résistant à l'effraction ou, alternativement, de n'enlever que la culasse et de la conserver séparément de l'arme.

Lieu de stockage / mesures visant à empêcher l'accès à des tiers non autorisés

Où l'arme sera-t-elle être stockée ? (par ex. coffre-fort, pièce fermée à clé à chaque fois, abri antiaérien, etc.)

Où la culasse correspondante sera-t-elle stockée ?

Qui aura accès à vos armes ?

Conditions de fermeture de la pièce/du contenant :

Un système d'alarme / de vidéosurveillance est-il installé ?
(pas une condition d'autorisation)

22.12.2023

Pièce / contenu

La demande d'autorisation exceptionnelle pour les collectionneurs doit être accompagnée, le cas échéant, des documents suivants

- Les quittances d'achat du contenant anti-effraction et anti-effraction acheté
- Photos d'ensemble / croquis des plans des locaux / contenants à l'épreuve des effractions et des cambriolages
- Photos de la plaquette d'homologation de l'armoire à armes, du coffre-fort, etc.
- Liste complète des armes selon l'art. 28e LArm

Je confirme avoir répondu de manière conforme à la vérité aux questions posées et avoir compris que l'autorisation cantonale exceptionnelle pour les collectionneurs peut être assortie de conditions (p. ex. contrôle sur place). J'autorise l'autorité compétente à vérifier les informations, notamment auprès de la police, des autorités pénales, de protection de l'enfant et de l'adulte, d'assistance et d'administration ainsi que des offices des poursuites et des communes.

Lieu et date

Signature _____